



**Programme des Nations unies pour  
l'environnement  
Plan d'action pour la Méditerranée**

Distribution : Général  
20 mars 2023

Original : Anglais

Réunion des Points focaux du MED POL

Athènes, Grèce, 24-26 mai 2023

**Point 2 de l'ordre du jour : Organisations des travaux**

**Ordre du jour provisoire**

Pour des raisons environnementales et économiques, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs copies aux réunions et de ne pas demander de copies supplémentaires.

### Ordre du jour provisoire

- Point 1 de l'ordre du jour :** Ouverture de la réunion.
- Point 2 de l'ordre du jour :** Organisation des travaux.
- Point 3 de l'ordre du jour :** État des activités de mise en œuvre par le MED POL au cours de l'exercice biennal 2022-2023.
- Point 4 de l'ordre du jour :** Les plans régionaux de gestion de l'agriculture, de l'aquaculture et des eaux pluviales urbaines.
- Point 5 de l'ordre du jour :** Évaluation de l'environnement marin et côtier.
- a) Critères d'évaluation IMAP nouveaux/mis à jour pour les nutriments, les contaminants et les déchets marins.
  - b) Mesures liées aux résultats de l'évaluation du MED QSR 2023 pour la pollution et les déchets marins.
- Point 6 de l'ordre du jour :** L'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) 2023 : Pollution.
- Point 7 de l'ordre du jour :** Ligne directrices techniques :
- a) Lignes directrices mises à jour pour l'immersion de matériaux géologiques inorganiques inertes non contaminés.
  - b) Ligne directrice régionale sur les technologies de traitement disponibles pour les eaux usées urbaines et les boues d'épuration et les systèmes d'aide à la décision (DSS) pour leur sélection.
  - c) Ligne directrice régionale sur les normes de prétraitement et les meilleures technologies disponibles applicables pour les secteurs industriels éligibles au rejet dans les systèmes de collecte des eaux usées urbaines.
  - d) Ligne directrice régionale sur les normes régionales pour les rejets des usines de dessalement et les systèmes d'aide à la décision pour les technologies de dessalement durables en Méditerranée.
- Point 8 de l'ordre du jour :** Activités 2024-2025 du MED POL
- Point 9 de l'ordre du jour :** Questions diverses.
- Point 10 de l'ordre du jour :** Conclusions et recommandations.
- Point 11 de l'ordre du jour :** Clôture de la réunion.